LE BLEUET

Volume 16 Septembre 2005

Producteurs, productrices,

Les volumes de production dans les bleuetières et provenant de la forêt pour la saison 2005 n'ont pas encore été produits au Syndicat. Selon les informations qui circulent, ils seraient de 40 à 44 millions de livres. Dans les autres provinces, où se produit uniquement du bleuet en bleuetière la production serait avérée moyenne.

Concernant les activités du Syndicat, elles se sont poursuivies même si certaines ont dû être réduites pendant cette courte période. La direction entend donné suite dans le meilleur délai aux demandes exprimées par la très grande majorité lors de l'assemblée générale spéciale.

Gérard Baril, président

Demande de la Régie

Lors de son évaluation périodique dans le domaine du bleuet au Québec en juin dernier, la Régie a pris connaissance du rapport du Syndicat, de la toute première monographie dans le bleuet ainsi que les observations des parties intéressées qui ont participé. Cette exercice permet d'évaluer si le Plan Conjoint, les règlements et la convention servent les intérêts des producteurs dans une mise en marché efficace et ordonnée du produit.

À la fin de la séance, après avoir entendu les parties, la Régie (RMMAQ) a demandé au Syndicat à titre d'administrateur du Plan Conjoint de lui soumettre un plan d'actions dans les prochains six(6) mois, un plan structurant pour le court et moyen terme qui répond aux attentes des producteurs, le Syndicat entend lui soumettre dans ce délai.

Visite de producteurs des Maritimes

Le Syndicat a reçu et accompagné ce groupe de producteurs qui souhaitait visiter la région du bleuet, dont une usine, des bleuetières, le concept forêt/bleuet ainsi que la direction du Syndicat.

Ils ont démontré de l'intérêt pour le concept forêt/bleuet, les équipements mécanisés pour la récolte en bleuetière ainsi que le plan de développement de la production qui est une initiative du Syndicat. D'autre part, ils ont été très impressionnés par les réalisations du Syndicat au cours des dernières années.

Décret 1098-2004

Nous vous confirmons que ce décret qui avait pour effet d'empêcher le développement de la production agricole dont celle du bleuet dans douze(12) municipalités de la région a été amendé suite aux démarches et interventions du Syndicat avec l'appui de professionnels.

Les producteurs de bleuets dans ces municipalités peuvent maintenant poursuivre leurs travaux d'aménagement afin d'augmenter leurs superficies et volume de production.

Développement de la production

Considérant que ce dossier n'avançait pas selon les échéances prévues pour diverses raisons, soit l'obligation de consulter divers intervenants, ministères, autochtones, MRC et autres sans oublier les restrictions budgétaires. Le Syndicat a dû rendre certaines initiatives, lesquelles furent pertinentes puisqu'elles ont permis un déblocage afin d'accélérer la mise en œuvre.

Nous pouvons confirmer que les potentiels et leurs superficies sont maintenant connus sur territoire publique (CAFF). Cependant, ils doivent être validés sur le terrain pour déterminer leur faisabilité en bleuetière et attendre encore des réponses aux requêtes demandées avant que des superficies puissent faire l'objet d'appels de proposition.

Selon les informations disponibles, le nombre de superficies prévues sur territoire publique (CAFF) devrait normalement tous faire l'objet d'appels de proposition dans le délai prévu. C'est à suivre.

Recherche et développement

Des projets favorisant, entre autre, l'amélioration de la productivité par des insectes indigènes et réduire l'application d'herbicides sont en cours. Il est important de souligner que le Syndicat a obtenu une aide financière du Gouvernement Fédéral qui excède 300 000.00\$ et 80 000.00\$ provenant des MRC de la région.

Une conférence de presse pour souligner la participation de ces partenaires doit avoir lieu très prochainement, à suivre.

Colloque automne 2005

Pour la première fois au Québec, les producteurs et les transformateurs de toutes les provinces productrices de bleuets nains se réuniront dans le cadre d'un colloque sous l'égide de la WBANA-Canada «Association de bleuets sauvages» dont le mandat est la promotion du bleuet.

Comme producteur depuis des années, nous avons des questionnements, interrogations quant à la production dans les bleuetières hors Québec, la vente et/ou la mise en marché de nos bleuets.

Cette activité est l'unique occasion pour s'informer auprès de producteurs d'autres provinces qui seront présents, pour entendre, converser avec des conférenciers qui traiteront de sujets d'intérêts de la *production à la mise en marché sans oublier la monographie du bleuet*.

Ce colloque aura lieu le samedi 29 octobre à l'Hôtel du Jardin de St-Félicien sous la présidence d'honneur de Mme Pascale Tremblay animatrice de l'émission «*Cultivé et bien élevé*». L'un des invités sera nul autre que le Ministre de l'Agriculture du Québec.

Comme il est possible que les places soient <u>éventuellement</u> limitées, nous invitons les producteurs qui veulent participer à cette importante activité de réserver le plus rapidement possible soit avant le 7 octobre prochain.

Pour toutes informations et réservations, communiquer au bureau du Syndicat au (418) 276-6336, les premiers arrivés, les premiers servis, nous incluons le programme pour cette activité.

Savez vous que:

Des producteurs d'autres régions ont suivi au cours des dernières années avec grand intérêt les réalisations, les résultats obtenus par le Syndicat et qu'ils sont maintenant des membres en règles et souhaitent l'élargissement du Plan Conjoint dans leurs régions.

Les récentes modifications aux règlements généraux du Syndicat et au Plan Conjoint font l'objet d'étude et d'analyse par d'autres productions agricoles au Québec qui auraient manifestées de l'intérêt à les appliquer.

Gérald Savard, technicien agricole au MAPAQ, a pris récemment sa retraite, nous invitions ceux et celles qui auront l'occasion de le rencontrer de lui dire merci pour toutes ces années dans le bleuet.

Au nom de la direction, bonne retraite et excellente production à chaque saison.

Irrigation d'une bleuetière

Un ex-producteur offre à vendre un système d'irrigation installé sur un camion, tel qu'expliqué dans un document en annexe, avis aux intéressés.

La direction du Syndicat